

SIAEP des vallées des Evoissons et de la Poix
1, rue du capitaine Fay
80290 POIX de PICARDIE
siaepdesvalleesdesevoissonsetdelapoix@orange.fr

Compte-rendu de la réunion du comité syndical du mardi 12 Juillet 2022

Le comité syndical dument convoqué le 04 juillet 2022, s'est réuni le 12 juillet 2022 à 19h00 à la mairie de Poix de Picardie sous la présidence de Monsieur Emmanuel AUZOU.

Membres en exercice : 22

Membres présents : 16

Présents: Janick KOTODZIEJ, Yannick DESPLAINS, Emmanuel AUZOU, Philippe PILLON, Samuel LEFRANC, Jacques LEULLIER, François MILLE-MATHIAS, Katia MARGUERY, Romuald TRABOUILLET, Gilles ROGER, Bernard D'HAILLECOURT, Olivier GRAVET, Marie Héléne DESCOUTURES, Céline MASSON, Geneviève LECLERCQ, Charles Edouard MACKELBERG.

Absents excusés : Mathieu PETIT,

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer.

Secrétaire de séance : Romuald TRABOUILLET.

1. Compte rendu de la réunion du 30 mars 2022.

Le Président demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au compte rendu.

En l'absence de remarque, le compte rendu du comité syndical du 30 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Organisation du temps de travail des agents et modalité de mise en œuvre de la journée de solidarité.

Le Président rappelle que les membres du comité ont délibéré provisoirement le 15 mars 2022 sur le projet d'organisation du temps de travail des agents ainsi que les modalités de mise en œuvre de la journée de solidarité faisant suite à une mise en demeure de la Préfecture.

Le projet de délibération a été transmis au comité social territorial pour avis. Le comité social territorial a émis un deuxième avis qui autorise l'assemblée délibérante à entériner l'organisation du temps de travail des agents. Pour rappel, le Président indique que la durée hebdomadaire de travail est fixé à 35 heures par semaine, les cycles de travail seront identiques pour les services soient : 7 h / jour, effectuées pendant 5 jours du lundi au vendredi.

La journée de solidarité sera réalisée le lundi de Pentecôte.

Après délibération, tous les membres de l'assemblée entérinent la proposition.

3. Convention de recherches d'économies relatives à l'optimisation de la puissance souscrite sur la facturation de l'électricité.

Le Président informe l'assemblée que le syndicat a été contacté par le cabinet CTR.

Le cabinet CTR propose d'analyser les factures d'électricité de tous les postes afin d'ajuster la puissance souscrite et ainsi éviter des dépassements de consommation hors forfaits. CTR effectuera graduellement un suivi des différents postes d'alimentation jusqu'à l'optimisation de chacun d'eux. CTR accompagnera le syndicat dans les démarches administratives auprès du fournisseur.

Le cabinet CTR se rémunère sur les gains réalisés à hauteur de 50 % pendant une durée de 2 années.

Le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention avec le cabinet CTR.

Après délibération l'assemblée autorise le Président à signer une convention avec le cabinet CTR par 16 voix pour.

4. Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur proposition du Comptable Public.

Le Président annonce que le Comptable Public n'a pas pu recouvrer des titres de recettes et demande en conséquence l'admission en non-valeur des titres suivants :

N° 5399270431 / compte 6541 / 64.09 €.

N° 000422001506 / compte 6542 / 48.50 €.

Après délibération, l'assemblée approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables.

5. Approvisionnement du compte 648 par décision budgétaire modificative.

Le Président informe l'assemblée que les crédits budgétaires inscrits au compte 648 sont insuffisants et doivent être abondés. Le Président propose de faire une décision modificative de révision par l'ajout de 9000,00 € de crédit au compte 648 et au compte 70111. Monsieur Le Président rappelle que le compte 648 sert à payer la cotisation annuelle concernant l'assurance statutaire des agents.

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
Article 648	+ 9000 €	Article 70111	+ 9000 €

Après délibération, tous les membres de l'assemblée approuvent la proposition.

6. Lancement d'une opération de recrutement et publication légale de l'offre sur le site Emploi-Territorial.

Monsieur Le Président fait part aux membres de l'absence programmée du fontainier courant octobre 2022 pendant une période indéterminée afin de subir une opération chirurgicale. De ce fait, Monsieur Le Président avertit du besoin absolu de recruter un agent pour remplacer le fontainier. L'objectif est de recruter une personne qui pourrait succéder à Monsieur Grédé lors de son départ en retraite prévu en septembre 2023. Une offre d'emploi sera publiée sur le site « Emploi-territorial » pour un recrutement autour du 15 septembre 2022. D'après le fondement juridique, le recours à un contractuel sera possible sous réserve du constat infructueux du recrutement d'un fonctionnaire. Tant que le grade et la rémunération seront inconnus, il ne pourra pas y avoir d'inscription au tableau des effectifs.

Le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à lancer l'opération de recrutement.

Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité.

7. Questions diverses.

Monsieur Le Président demande, dans la mesure du possible, que les communes fassent parvenir au syndicat les demandes de permis de construire les concernant. Ainsi le syndicat pourra formuler un avis ou émettre des réserves sur la réalisation de branchements.

Monsieur Le Président informe l'assemblée de la réception du dossier d'Altéréo concernant les travaux de renouvellement de canalisations des 4 secteurs. L'analyse des offres sera présentée aux membres de la commission du SIAEP le 25/08. Le devis concernant l'acquisition du surpresseur de Lignières a été actualisé. L'approvisionnement des pièces est prévu en septembre. Monsieur Le Président signale qu'un engin agricole a détérioré la clôture et les poteaux au captage de Poix-LaChapelle. L'exploitant agricole s'est manifesté et une déclaration a été faite à l'assurance. Monsieur Le Président indique que des blocs de béton ont été posés pour éviter que cela ne se reproduise.

Clôture de la séance à 20 heures 20.

Le Secrétaire
Romuald TRABOUILLET